Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné Image : 20 Cote : 11NUM/1R1441_04

2 FICHES CRÉÉES

FICHE CRÉÉE

Nom : Audoul

Prénoms : Auguste Emile Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 312

Classe de mobilisation : 1906

ÉTAT CIVIL.

Né le 28 novembre 1886, à St Georges d'Espéranche canton d'Heyrieux, département de l'Isère, résidant à St Georges d'Espéranche, canton d'Heyrieux, département de l'Isère, profession de mesquitier fils de feu Mathieu et de Ardet Louise, domiciliés à St Georges d'Espéranche canton d'Heyrieux, département de l'Isère

Marié le

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils chatains, yeux gris, front découvert, nez long, bouche moyenne, menton rond, visage ovale.

Taille : 1 m. 64 cent. Taille rectifiée : m. cent.

Marques particulières :

Degré d'instruction générale : 3

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION.

Classé dans la 1re partie de la liste en 1907.

Classé dans la e partie de la liste en 19

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

1/ Inscrit sous le n° 70 de la liste d'Heyrieux

Incorporé le 8 octobre 1907, arrivé au Corps et soldat de 2e classe ledit jour. — Classé dans le service auxiliaire par décision du Gal Cte La Subdn de Grenoble du 9 mai 1908 pour exostose du fémur. Passé au 97e d'Infanterie Dépôt de M. le Général Gouverneur Mre de Lyon 29 mai 1909 Incorporé au 97e d'Infanterie le 4 Juin 1909 et soldat de 2e classe le dit jour. Envoyé en congé le 27 septembre 1909. — Certificat de bonne conduite accordé. Proposé pour le Service armé par la Cne Offle de réforme du Rhône du 28 Août 1914. — Classé dans le dit Service par Mr Docteur Fonvieux Cmt le Dept du Rhône Entré à l'Hôpital Temporaire d'Evacuation Générale N° 2 à Lyon le 1er Août 1914 arrivé au corps le 31 Août 1914 passé au 297me Régt d'Inf re le 10 Mars 1916 Classé service auxiliaire maintenu définitivement par la Comn de réforme de Chambery du 9 novembre 1917 pour ostéomyélite du tibia droit suite de suppuration osseuse, blessure de guerre. Passé au 140me Régt d'Infie le 5-10-1918 Classé service auxiliaire, invalidité temporaire de 10e par la Comn de réforme du Rhône Sud du 27 octobre 1919 pour séquelle plaie pénétrante jambe droite.

Envoyé aux Armées N.E. Est le 12 Janvier 1916 Evacué blessé le 25 Juillet 1916 — Rentré sans affectation le 1er Juillet 1917 —

Disponibilité et réserve de l'armée active. Armée active. Armée territoriale et sa réserve.

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS au CONTRÔLE spécial.	NUMÉROS MATRICULE ou au répertoire.
1er Régt du Génie (5e Aux 4e)	10149	11092
97e - do -		
Régt de dragons de Vienne	100	0616
14e Section de Commis	13	06182
Régt d'Inf re de Pgm. Vonne	607	02444
297me Régt d'Infanterie	163	B0602
d°	84 002	B01111
140me régt d'Infanterie	"	02030

AFFECTATIONS d'après guerre 99e Régt d'Infanterie SANS AFFECTATION

10-3-1916

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D DOMICILE, R RÉSIDENCE.

Se retire à St Georges d'Espéranche (Isère)

Détaché (art. 6 de la loi du 17 Août 1915 à la Mon Vallin mesquissier à Grenoble du 21 juillet 1918 au 23 mars 1919. 2e Aux Armées N.E. Est le 12 janvier 1916 2 fois évacué blessé le 25 juillet 1916 — Rentré sans affectation le 1er juillet 1917 —

CAMPAGNES.

Allemagne : 31 août 1914 — 28 juillet 1918

Dont :

Aux Armées N.E. : Du 31 août 1914 au 24 sept 1914

Intérieur double : du 25 sept 1914 au 11 janvier 1916

Aux Armées N.E. Est : Du 12 janvier 1916 au 24 juillet 1916

Intérieur double : Du 25 juillet 1916 au 25 juillet 1917

Intérieur simple : Du 26 juillet 1917 au 27 juillet 1918

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

Blessé le 25 septembre 1914 à Herbeville (pasteur) jambe droite par balle, ostéite du tibia. "

Blessé le 25 juillet 1916. Plaie en séton pectoral gauche et plaie à la main droite par grenade.

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve	1re dans l	du	au
	2e dans l	du	au
	Supplémentaire dans l	du	au
Armée territoriale	1re dans l	du	au
	Supplémentaire dans l	du	au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication	Du	au	
	Du	au	

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
1er Janvier 1921	1er Janvier 1928		

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un d'compte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

C.S. 1.12.1927